



# Équiterre

Réseau des fermiers de famille

Engagements mutuels entre Équiterre et la ferme participante

Saison 2017

**1. ENGAGEMENTS D'EQUITERRE 3**

**2. ENGAGEMENTS DES FERMES PARTICIPANTES 4**

**3. ECHEANCIER ET DISPOSITIONS FINANCIERES 9**

**ANNEXES :**

**ANNEXE 1 : GESTION ET ATTRIBUTION DES POINTS DE  
LIVRAISON AU SEIN DU RÉSEAU 10**

**ANNEXE 2 : PROCÉDURES DE GESTIONS DES PROBLÈMES  
12**

**ANNEXE 3 : BARÈME DE QUALITÉ DES PRODUITS DANS  
LES PANIERS BIO 13**

**ANNEXE 4 : SERVICES OFFERTS PAR ÉQUITERRE 15**

Le présent document s'appuie sur les considérations suivantes :

- Équiterre oeuvre à bâtir un mouvement de société en incitant citoyens, organisations et gouvernements à faire des choix écologiques, équitables et solidaires ;
- En 1995, Équiterre a mis sur pied et coordonne aujourd'hui encore le réseau des fermiers de famille, qui vise à favoriser la construction d'une relation de liens alimentaires solidaires et écologiques entre des citoyens et leurs fermiers de famille ;
- Les fermes participantes, ou les collectifs de fermes participants, désirent faire partie du réseau des fermiers de famille afin d'être supportés dans leur volet de paniers bio et d'appartenir à une communauté de fermes ;
- L'atteinte de la mission du réseau passe par le respect de la part de chaque ferme participante des quatre éléments suivants : (1) l'engagement mutuel ou le contrat entre les fermes et leurs abonnés, (2) le respect de la loi en vigueur dans la promotion et l'utilisation du terme « biologique », (3) l'assurance du caractère local des produits distribués, et (4) la dimension sociale de la formule des paniers bio ;
- Dans ce document, la ferme participante et Équiterre définissent clairement leurs engagements mutuels dans le réseau des fermiers de famille d'Équiterre pour l'année 2017 ;

**Merci de lire attentivement ce document et de cocher votre accord sur [fermierdefamille.com](http://fermierdefamille.com).**

Pour toute question, contactez Anne Rigaud, conseillère au développement à [arigaud@equierre.org](mailto:arigaud@equierre.org) / 514 522-2000, poste 294:

## 1. ENGAGEMENTS D'ÉQUITERRE

---

### Coordination du réseau

- Gérer, planifier, administrer et évaluer les ressources (financières, humaines, matérielles) et services liés au fonctionnement du réseau ;
- Développer et mettre en œuvre des processus de gestion et de fonctionnement pour les fermiers de famille dans le réseau ;
- Consulter, dans la mesure du possible, le comité de suivi et les fermes participantes pour le développement du réseau ;
- Coordonner la gestion et l'attribution des points de livraison au sein du réseau selon la procédure en Annexe 1 ;
- Apporter aux fermiers ou aux abonnés une assistance dans les situations de problèmes selon la procédure en Annexe 2 ;
- Sélectionner les nouvelles fermes participantes, en collaboration avec le comité de suivi.

### Promotion

- Informer et sensibiliser le public par l'intermédiaire de différents médias et réseaux sociaux déterminés par Équiterre selon un plan de communication annuel ;
- Maintenir à jour un site Internet dédié au réseau des fermiers de famille et offrant aux citoyens le détail des coordonnées des points de livraison et des fermes participantes désireuses d'y apparaître ;
- Mettre à disposition des fermes des outils promotionnels génériques ;
- Se conformer aux règles du CARTV et de la loi en vigueur quant à l'utilisation de l'attribut « biologique » et des autres termes s'y rattachant.

### Services aux fermes participantes

- Équiterre s'engage à soutenir et à accompagner les fermes participantes en offrant, selon les besoins, une gamme de services pour soutenir celles-ci dans leur développement (Voir Annexe 4).

### Limite de responsabilité d'Équiterre

- Équiterre ne garantit pas le succès de la ferme participante et ne peut être tenu responsable des difficultés rencontrées. Dans le cadre du volet de paniers de la ferme participante, Équiterre peut informer la ferme sur les aspects légaux, mais celle-ci conserve l'entière responsabilité du respect des

lois liées à ses activités.

## 2. ENGAGEMENTS DE LA FERME PARTICIPANTE

---

### 2.1 Engagements de la ferme envers ses abonnés

La ferme s'engage à :

- Livrer à ses abonnés des aliments conformes au barème de qualité présenté en Annexe 3.
- Assumer l'insuffisance de produits résultant d'erreurs de gestion<sup>1</sup>, d'aléas organisationnels ou personnels, en achetant au besoin des produits ou en remboursant la valeur des insuffisances.
- Livrer des paniers correspondant le plus près possible à la valeur de l'engagement pris avec ses abonnés (des paniers un peu moins garnis en début de saison peuvent être compensés plus tard, mais le fermier de famille doit planifier en fonction d'avoir un panier d'une valeur moyenne stable au cours de la saison). Également, les paniers devront être priorisés sur les autres types de mise en marché (ex. : marché public) en cas de récoltes en-deçà des prévisions de la ferme.

### 2.2 La provenance des produits

La ferme s'engage à :

- Offrir des produits exclusivement locaux.
- Inclure dans les paniers les produits de sa production, à hauteur d'au moins 75%<sup>2</sup> en été, et d'au moins 50% dans les paniers d'hiver. Les autres produits doivent provenir du Québec, à une distance la plus réduite possible, ou dans certains cas de l'extérieur du Québec selon la logique géographique<sup>3</sup>.

---

<sup>1</sup> Exemple : Rendement insuffisant dû à de mauvaises décisions de gestion d'entreprises et/ou de gestion agricole. Exclut donc les « Act of God ».

<sup>2</sup> Ce pourcentage s'applique sur le nombre d'items présents dans les paniers.

<sup>3</sup> Exemple : Une ferme en Outaouais peut choisir des produits de l'Ontario plutôt que de Montérégie.

## 2.3 La certification biologique

La ferme s'engage à :

- Respecter la *Loi sur les appellations réservées et les termes valorisants*<sup>4</sup>, notamment en étant transparente à l'égard des abonnés et du grand public quant à son statut de certification biologique et en ne faisant pas de représentation, promotion, communication qui pourraient induire ses abonnés ou le public en erreur.
  
- Dans le cas d'une ferme certifiée biologique** : Maintenir à jour l'état de sa certification dans la section réservée à cet effet sur fermiersdefamille.com.  
  
**Dans le cas d'une ferme en cours de certification** : Nous faire parvenir une preuve de démarches venant de son certificateur ou sa pré-certification.  
  
**Dans le cas d'une ferme amorçant le processus de transition** : Nous faire parvenir une preuve de l'ouverture de son dossier auprès d'un certificateur.
  
- En cas de régression ou de non-progression dans le processus de certification biologique ou dans le cas de non respect de la loi pour une ferme certifiée de façon jugée négligente ou ayant des impacts graves, Équiterre se réserve le droit d'exclure la ferme participante du réseau des fermiers de famille sans avis préalable ou autre forme de délai.

## 2.4 La flexibilité<sup>5</sup> auprès des abonnés

La ferme s'engage à :

- Offrir un panier d'échange à chaque livraison.
  
- Offrir au minimum deux des options suivantes :
  - La possibilité de suspendre ou décaler la livraison durant 2 semaines (vacances de l'abonné, etc.);
  - Une période de cueillette des paniers d'une durée minimale d'1h30 ;
  - Des produits complémentaires à ses abonnés (disponibles au point de livraison ou à commander) ;
  - La possibilité de payer son abonnement en plusieurs versements.

---

4 Voir <http://www.cartv.gouv.qc.ca/cahier-charges-pour-lappellation-biologique-au-quebec>

5 Voir le guide Pratiques gagnantes de mise en marché pour les Fermiers de famille pour obtenir des conseils sur l'application de la flexibilité.

## 2.5 Le professionnalisme

La ferme participante s'engage à :

- Communiquer avec les abonnés de façon régulière en dehors des temps de livraison (ex : Infolettre, page Facebook, etc.) ;
- Respecter les horaires prévus pour les livraisons ;
- Répondre rapidement aux messages ou demandes des abonnés ;
- Chercher des solutions aux problèmes de tout acabit.

## 2.6 Les coordonnées des abonnés

La ferme participante s'engage à :

- Transmettre à Équiterre les coordonnées des abonnés qui l'y ont autorisée, afin de permettre à Équiterre de communiquer avec ces derniers, de les remercier de leur appui au réseau et de les informer sur les autres programmes de l'organisme. Ces abonnés recevront un courriel de bienvenue au nom du réseau, et seront abonnés au bulletin bi-mensuel « Changer le monde, un geste à la fois ».

L'envoi de cette liste dans les délais prévus garantit à la ferme son remboursement par Équiterre du montant de 100 \$, acquitté lors de son inscription au réseau en plus de sa cotisation de 175 \$.

## 2.7 Le contrat entre la ferme participante et les abonnés (partie réservée aux fermes n'utilisant pas l'application de gestion développée par Equiterre)

Chaque ferme participante doit être liée à ses abonnés par un contrat papier ou électronique. Chacune des deux parties en détient une copie avant le début des livraisons. Dans le cas d'une communication par courriel, la ferme doit s'engager à accuser réception du contrat de son abonné. Le document doit inclure les informations suivantes :

- Coordonnées complètes de la ferme et de l'abonné
- Montants dus, dates des versements et détail de toute somme due par l'abonné dans le cadre de son partenariat avec la ferme (ex : abonnement aux paniers, frais administratifs, ...)
- La mention : *« Une contribution obligatoire de 18 \$ est requise, qui sera intégralement reversée au réseau des fermiers de famille d'Équiterre, pour soutenir les agriculteurs membres et les activités de développement de la formule et pour sensibiliser la population à l'importance de tisser des liens entre les agriculteurs et les citoyens au Québec. En vous acquittant de ce paiement, vous ne devenez pas membre d'Équiterre. »*
- La mention obligatoirement cochable par l'abonné :
  - « Oui! Je consens à ce que la ferme transmette mes coordonnées complètes à Équiterre et à recevoir de la part d'Équiterre des bulletins et lettres d'information ainsi que des invitations à participer à ses activités. À tout moment, il est possible de retirer mon consentement. Pour de plus amples informations : [info@equiterre.org](mailto:info@equiterre.org) ou 1 877 272-6656. »*
- La mention : *«Équiterre ne peut être tenu responsable dans le cadre du contrat signé entre la ferme et l'abonné.»*



## 2.8 Autres engagements

La ferme participante s'engage à :

- Respecter la procédure relative à la gestion et à l'attribution des points de livraison (Annexe 1) ;
- Tenir compte, dans sa prise de décisions, des éventuelles recommandations formulées par Équiterre au cours de la saison;
  
- Acquitter sa cotisation annuelle de 175 \$ au réseau des fermiers de famille d'Équiterre
- Verser à Équiterre les contributions de 18 \$ des abonnés (versement automatique pour les fermes qui utilisent l'application web). Ce montant est exigé :
  - à partir d'une vente d'une VALEUR SUPÉRIEURE À 150\$ (nouveau 2017) qu'il s'agisse d'un abonnement (total ou pris en cours de saison), ou d'une carte prépayée ;
  - après s'être assuré que l'abonné ne paie pas la contribution plus d'une fois lorsqu'il s'est abonné à plusieurs saisons de paniers débutant la même année (*i.e panier de printemps/été, panier d'automne/hiver, panier de viande*)
- Informer Équiterre de tout changement ou difficulté majeurs dans son projet de paniers bio avant le début ou au cours de la saison, notamment dans les cas suivants :
  - Déménagement des parcelles, induisant un risque important pour la production et le bon déroulement de la saison.
  - État de santé (accident, maladie, etc.) qui compromet la capacité du producteur, ou d'un membre principal de l'équipe, à produire et à livrer les paniers.
  - Tout autre événement préjudiciable à la production (incendie, risques naturels imprévisibles comme une grêle par exemple, démission de personnel, etc.).

### 3. ÉCHÉANCIER ET DISPOSITIONS FINANCIÈRES

Quoi ?	Échéance
<b>POUR TOUTES LES FERMES</b>	
Signature électronique de ces Engagements mutuels via fermiersdefamille.com	9 décembre 2016
Cotisation de 175 \$ et 100\$ de dépôt pour coordonnées des abonnés (le 100\$ ne s'applique pas aux fermes utilisant l'application web pour l'inscription de tous les abonnés)	9 décembre 2016
Contribution de 18 \$ des abonnés	
- pour les paniers de légumes - saison estivale 2017	31 juillet 2017
- pour les paniers de légumes - saison hivernale 2017-2018	31 décembre 2017
- pour les paniers de viande et pour toute inscription tardives d'abonnés au-delà du 31 juillet 2017	31 décembre 2017
Coordonnées des abonnés ayant donné leur autorisation à recevoir des informations d'Équiterre (dès que vous êtes complet).	31 décembre 2017
<b>POUR LES NOUVELLES FERMES UNIQUEMENT</b>	
Fermes certifiées : compléter la section « certification » sur fermiersdefamille.com	lors de l'ouverture de vos ventes sur l'application
Fermes non certifiées : envoi à Équiterre de l'attestation de pré-certification ou l'admissibilité à la pré-certification ou d'une preuve de l'ouverture d'un dossier auprès d'un certificateur	9 décembre 2016
Envoi d'une copie du plan et calendrier de production	1 <sup>er</sup> février 2017

**EN FOI DE QUOI, Équiterre, via ce document, s'engage à respecter ses engagements et la ferme participante s'y engage également en le signifiant dans la section appropriée sur fermiersdefamille.com**

Montréal, le 23 novembre 2016.

Isabelle Joncas, chargée de projet Paniers bio  
 Équiterre  
 50, Ste-Catherine Ouest, bureau 340  
 Montréal, H2X 3V4  
 514 522-2000, poste 229 / [ijoncas@equiterre.org](mailto:ijoncas@equiterre.org)

## ANNEXE 1 : Gestion et attribution des points de livraison au sein du réseau

### 1.1 CONTEXTE

Depuis la création du réseau en 1995, l'implantation des points de livraison est déterminée de façon à desservir de plus en plus de secteurs et de villes. Lorsqu'une ferme propose d'offrir des paniers dans un rayon restreint déjà partiellement desservi, la ferme déjà installée est consultée sur ses objectifs de croissance et son taux de rétention d'abonnés, ainsi que son ouverture à partager le secteur avec une autre ferme. Cette approche de concertation et de respect fait partie intégrante des valeurs du réseau. Nous veillons à ce qu'elle demeure la norme dans le contexte actuel d'accroissement de la demande et de l'offre.

### 1.2 PRINCIPES ET MARCHES À SUIVRE

Équiterre établit l'emplacement des points de livraison en considérant les éléments suivants :

- le volume de la demande et les objectifs de croissance des fermes présentes sur le territoire ;
- la distance entre les points de livraison, dans une perspective de réduction des déplacements des citoyens (souvent en voiture, surtout en banlieue), la densité de la population et la présence d'autres fermes dans le secteur ;
- le principe selon lequel une ferme ne peut détenir ni revendiquer l'exclusivité d'un territoire.

### DÉFINITIONS

1. Nouveau point de livraison	Point de livraison inexistant <u>au sein du réseau</u> les années précédentes
2. Point de livraison orphelin	Point de livraison délaissé par une ferme du réseau
A. Point de livraison ouvert	Point de livraison qui apparaît par défaut sur le site paniersbio.org
B. Point de livraison à accès réservé	Point de livraison, généralement en milieu de travail, dont l'accès réservé est mentionné sur paniersbio.org

## Marche à suivre selon les situations

### 1. *Équiterre est sollicité par des citoyens ou un milieu de travail pour créer un nouveau point de livraison :*

Validation de l'offre en fonction du nombre de personnes intéressées, de la présence d'un stationnement, de l'accessibilité, d'une personne responsable, etc.

- Si des fermes sont établies aux alentours : elles sont consultées. Équiterre donne priorité à celle qui offre le plus de garanties pour ce point de livraison (disponibilité, expérience, distance, ...).

- Si aucune ferme n'est présente aux alentours : Équiterre sollicite les fermes ayant manifesté leur intérêt à développer un nouveau secteur (via le *Sondage fermiers de famille 2017*). La ferme pour laquelle l'emplacement sera le plus bénéfique dans le cadre du développement de son volet de paniers bio a priorité (logique de proximité, côté pratique des tournées, des horaires, etc.).

### 2. *Une ferme souhaite développer un nouveau point de livraison :*

Équiterre s'assure que d'autres fermes présentes dans le secteur ne risquent pas d'être fragilisées par ce nouveau point de livraison, et que d'autres agriculteurs n'ont pas de projet de développement en cours pour le secteur visé. Équiterre se réserve le droit de refuser la création d'un nouveau point de livraison si celui-ci fragilise la rentabilité d'une autre ferme du réseau, mais s'engage à proposer une solution à la ferme en demande. Équiterre n'émet pas de refus dans le cas des points de livraison d'accès réservé, sans enjeu de recrutement ni de promotion.

### 3. *Attribution d'un point de livraison orphelin par Équiterre*

Ces points de livraisons sont gérés en priorité et d'abord proposés aux fermes ayant signalé dans le *Sondage fermiers de famille 2017* un intérêt à développer le secteur correspondant.

### 4. *Nouvelle ferme du réseau qui opérait déjà une formule de paniers bio hors réseau*

Équiterre accepte se(s) point(s) de livraison si la ferme a déjà développé son réseau d'abonnés. Nous comptons sur la bonne collaboration des fermes pour qu'il n'y ait pas d'abus (ex : Une nouvelle ferme revendiquant plusieurs mini-points de livraison dans le but de *s'accaparer* un territoire).

### 5. *Une ferme du réseau développe un point de livraison sans consulter Équiterre*

Équiterre déconseille fortement cette pratique, qui va à l'encontre des valeurs de concertation et de solidarité favorisées dans le réseau. La ferme prend par ailleurs le risque d'engendrer des conflits avec d'autres fermes du réseau.

Si le secteur est trop peu desservi et que la ferme fait la preuve qu'elle répond à une demande non satisfaite, la création du point de livraison peut être acceptée.

Si l'emplacement choisi est susceptible de nuire au bon fonctionnement d'une ferme déjà établie dans le secteur, Équiterre peut émettre un avis défavorable, et travaillera de concert avec la ferme pour relocaliser ce point de livraison.

## ANNEXE 2 : Procédure de gestion des problèmes

---

### En cas de problème

Équiterre entre en contact avec la ferme et tente de trouver une solution avec cette dernière. Selon la gravité du problème, un plan d'action peut être exigé.

Si la situation ne s'améliore pas, au besoin, Équiterre consulte le comité de suivi pour la marche à suivre en vue d'une issue favorable.

À terme, Équiterre peut exiger que la ferme concernée par le problème :

- Tienne compte des recommandations et conditions d'Équiterre et du comité de suivi,
- Soumette à Équiterre un plan de redressement,

Dans certains cas, Équiterre peut décider d'exclure la ferme, notamment si les problèmes perdurent d'une année à l'autre et mettent en péril le bon fonctionnement et/ou la réputation du réseau des fermiers de famille.

## ANNEXE 3 : Barème de qualité des produits dans les paniers bio

---

### Mise en contexte :

Depuis sa création, le réseau est exposé à la critique de certains abonnés, sur la qualité variable des aliments offerts dans les paniers. Ceux-ci ne cernent pas nécessairement les difficultés rencontrées au cours de la saison par les agriculteurs quant aux conditions de croissance, et en sont parfois mal informés par leur ferme. La diffusion de cette information permet pourtant d'accroître le degré d'indulgence des abonnés vis à vis d'une situation qui se répercute sur la qualité du produit livré. Certains abonnés se sentent floués et demandent l'intervention d'Équiterre. D'autres quittent la formule avec amertume et dissuadent leur entourage de participer au projet. Nous visons évidemment à ce que ce genre de situation ne se produise pas.

### Portée de ce barème :

Le barème de qualité mis en place constitue une base pour évaluer la qualité minimale requise dans un panier bio. Dans le cas où les pratiques d'une ferme ne correspondent pas aux standards ainsi établis, il importe que celle-ci informe clairement ses abonnés du contexte de sa production et de ses procédures pour pallier à la situation.

Ce barème est disponible sur le site d'Équiterre à des vues d'information du public.

<u>Qualité générale</u>		
	Fraîcheur	<ul style="list-style-type: none"><li>• Absence de moisissure</li><li>• Absence de flétrissement</li><li>• Éviter les légumes trop mûrs (ex : haricots fibreux, courgettes géantes, brocoli en fleurs, etc.) <i>Pour éviter le gaspillage, certains légumes peuvent être offerts en « bonus », clairement séparé du panier régulier. Nous nous fions au bon jugement des fermiers pour cela.</i></li></ul>
	Insectes	<ul style="list-style-type: none"><li>• Éviter la présence d'insectes, mais suggérer aux abonnés une vérification (ex. dans les brocolis), en rappelant l'interdiction des pesticides de synthèse en agriculture bio.</li></ul>
	Apparence	<ul style="list-style-type: none"><li>• Absence ou rareté de dommages d'insectes sur les feuillages, légumes</li><li>• Absence ou rareté de traces de maladies sur les légumes</li></ul>

<b><u>Quantité</u></b>	Items en bottes ou au poids	<ul style="list-style-type: none"><li>• Préférer des quantités de taille acceptable au cumul de petites quantités. Personne n'aime recevoir une botte de 3 carottes ou 40g de haricots).</li></ul>
<b><u>Calibre</u></b>	Éviter de proposer les légumes ou fruits très petits ou très gros, ou dans ce cas, ajuster leur valeur et offrir des conseils culinaires.	
<b><u>Propreté des légumes</u></b>	Les abonnés apprécient beaucoup de recevoir des légumes lavés. Chaque ferme peut décider de son approche sur ce point mais il est judicieux d'aviser les abonnés en début de saison et de faire preuve de bon jugement. Personnes n'apprécie ramener de la bouette à la cuisine.	
<b><u>Salubrité</u></b>	Absence de pathogènes et de résidus de bio-pesticides, il va s'en dire.	
<b><u>Diversité</u></b>	Apporter une diversité satisfaisante (entre 6 et 12 variétés environ) en modulant le nombre et la quantité des items selon la taille des paniers.	
<b><u>En tout temps...</u></b>	Bien communiquer aux abonnés les raisons des choix effectués quand la qualité ne s'avère pas optimale. Les abonnés sont les principaux actifs des fermes du réseau ! Prenez-en bien soin pour ne pas trop avoir à les renouveler !	

Note : Afin d'optimiser la qualité des aliments, de bons traitements post-récoltes sont cruciaux. Plusieurs ouvrages sont disponibles sur le sujet et abordent notamment :

- la liste des légumes à refroidir rapidement après la récolte,
- les températures de réfrigération recommandées selon les variétés
- la durée de conservation en chambre froide selon les variétés

## ANNEXE 4 : Services offerts par Équiterre

---

### Liste des services offerts par Équiterre

- Occasions de perfectionnement : ateliers, conférences, échanges, visites entre fermes ;
- Mentorat : jumelage entre nouvelles fermes participantes (première année de participation) et fermes participantes expérimentées ;
- Appui au développement des points de livraison ;
- Activités de réseautage entre fermes ;
- Animation d'une réunion d'information en lien avec le volet de paniers bio d'une ferme, pour ses potentiels abonnés (règle générale : uniquement l'année d'entrée dans le réseau ou pour des points de livraison corporatifs où notre appui aide le recrutement) ;
- Soutien et références : documents, outils (ex. fichiers de gestion), mise en lien ;
- Veille sur les prix ;
- Lien avec des fermes associées pour bonifier l'offre de produits complémentaires à offrir aux abonnés : répertoire des fermiers de famille et fermes associées ;
- Carte Privilège : rabais auprès de fournisseurs d'intrants ou de services agricoles ;
- Plate-forme de demande ou d'offre de main d'œuvre via Internet ;
- Projets connexes : afin d'appuyer le développement de la formule, selon les possibilités, le financement et les besoins.
- Soutien à la mise en marché et marketing, par la promotion et le développement de matériel et de placement publicitaire
- Développement de l'application web exclusive fermierdefamille.com, disponible en deux versions (de base, et avancée), pour les abonnements en ligne, la gestion des vacances, la vente de légumes supplémentaires, la communication avec les abonnés, etc